



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE



6907/14

(OR. en)

PRESSE 93
PR CO 9

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3296^e session du Conseil

Éducation, jeunesse, culture et sport

Bruxelles, le 24 février 2014

Président **Konstantinos ARVANITOPOULOS**
Ministre de l'éducation et des cultes de la Grèce

P R E S S E

Rue de la Loi 175 B – 1048 BRUXELLES Tél. +32 (0)2 281 6319 Fax +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/press>

6907/14

1
FR

Principaux résultats du Conseil

*Le Conseil a adopté des conclusions intitulées "**Une éducation et une formation efficaces et innovantes pour investir dans les compétences**", dans le contexte du Semestre européen et en particulier du volet éducation de l'examen annuel de la croissance 2014. Il est demandé, dans ces conclusions, que des mesures soient prises afin d'améliorer les compétences dans toute l'UE et de contribuer à garantir des financements pour l'éducation et la formation, deux domaines qui peuvent à la fois favoriser et soutenir la croissance.*

*Le Conseil a en outre procédé à un débat d'orientation sur les **compétences et l'employabilité** à la lumière des résultats de récentes études de l'OCDE (PIAAC et PISA). Les ministres ont décrit certaines des mesures concrètes qui ont été prises ou qu'il est prévu de prendre au niveau national afin de rendre les politiques en matière d'éducation et de formation plus réactives face à l'évolution des besoins et ils ont indiqué quelle serait la meilleure manière pour l'UE de contribuer à soutenir ces efforts par l'intermédiaire de la coopération politique et des instruments financiers.*

Le ministre M. ARVANITOPOULOS a souligné que les États membres devraient continuer à investir dans une éducation de haute qualité. Ils doivent aussi accélérer le programme de réforme dans le domaine de l'éducation et de la formation afin de s'attaquer d'urgence au problème de l'inadéquation des compétences qui est l'une des causes du chômage des jeunes.

Autres questions

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption d'un règlement de la Commission modifiant le règlement (UE) n° 1031/2010 afin, notamment, de déterminer les volumes de quotas d'émission de gaz à effet de serre à mettre aux enchères pour la période 2013-2020 ("gel des quotas"). Cette mesure permettra à la Commission de reporter la mise aux enchères de 900 millions de quotas à la troisième période d'échanges du système d'échange de quotas d'émission de l'UE (SEQE-UE) afin de faire face à l'excédent de quotas d'émission qui s'est accumulé dans le système, principalement du fait de la crise économique. Voir le [communiqué de presse](#).

SOMMAIRE¹

PARTICIPANTS	5
---------------------------	----------

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Investir dans les compétences	7
-------------------------------------	---

Renforcer l'employabilité.....	9
--------------------------------	---

DIVERS	11
--------------	----

– Harcèlement et violence à l'école	11
---	----

– Conférence intitulée "Keeping Young People in Employment, Education and/or Training"	11
--	----

– Indicateur des compétences linguistiques.....	11
---	----

AUTRES POINTS APPROUVÉS

ENVIRONNEMENT

– Pompes à chaleur.....	12
-------------------------	----

– Label écologique de l'UE pour les matelas de lit.....	12
---	----

– Label écologique de l'UE pour les produits de papier transformé	12
---	----

– Label écologique de l'UE pour les dispositifs de chauffage à eau	13
--	----

– Label écologique de l'UE pour les peintures et vernis d'intérieur ou d'extérieur	13
--	----

– Classification des substances.....	13
--------------------------------------	----

– Volumes de quotas d'émission de gaz à effet de serre à mettre aux enchères pour la période 2013-2020	14
--	----

TRANSPORTS

– Exigences applicables aux opérations aériennes	14
--	----

LÉGISLATION ALIMENTAIRE

– Méthodes d'échantillonnage, critères de performance et méthodes analytiques de dépistage	15
--	----

- ¹
- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
 - Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
 - Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

POLITIQUE COMMERCIALE

- Mesures antidumping et antisubventions - Afrique du Sud et Inde..... 15

NOMINATIONS

- Cour des comptes 15

PARTICIPANTS

Belgique:

M. Olivier BELLE

Représentant permanent adjoint

Bulgarie:

M^{me}. Aneliya KLISAROVA

Ministre de l'éducation et des sciences

République tchèque:

M. Jindřich FRYČ

Vice-ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports

Danemark:

M. Ole TOFT

Représentant permanent adjoint

Allemagne:

M. Guido PERUZZO

Représentant permanent adjoint

Estonie:

M. Clyde KULL

Représentant permanent adjoint

Irlande:

M. Ciarán CANNON

Ministre délégué auprès du ministre de l'éducation et de la formation, chargé de la formation professionnelle et de l'apprentissage

Grèce:

M. Konstantinos ARVANITOPOULOS

Ministre de l'éducation et des cultes

Espagne:

M^{me}. Mònserat GOMENDIO KINDELAN

Secrétaire d'État à l'éducation, à la formation professionnelle et aux universités

France:

M. Vincent PEILLON

Ministre de l'éducation nationale

Croatie:

M. Goran ŠTEFANIĆ

Représentant permanent adjoint

Italie:

M. Marco PERONACI

Représentant permanent adjoint

Chypre:

M. Kyriakos KENEVEZOS

Ministre de l'éducation et de la culture

Lettonie:

M^{me}. Ina DRUVIETE

Ministre de l'éducation et des sciences

Lituanie:

M. Dainius PAVALKIS

Ministre de l'éducation et des sciences

Luxembourg:

M. Claude MEISCH

Ministre de l'éducation nationale, de l'enfance et de la jeunesse

Hongrie:

M^{me}. Rózsa HOFFMANN

Secrétaire d'État chargé de l'éducation, ministère des ressources humaines

Malte:

M. Neil Kerr

Représentant permanent adjoint

Pays-Bas:

M^{me}. Jet Bussemaker

Ministre de l'enseignement, de la culture et des sciences

Autriche:

M. Harald GÜNTHER

Représentant permanent adjoint

Pologne:

M^{me}. Ewa DUDEK

Sous-secrétaire d'État au ministère de l'éducation nationale

Portugal:

M. Nuno CRATO

Ministre de l'éducation et des sciences

Roumanie:

M. Remus PRICOPIE

Ministre de l'éducation nationale

Slovénie:

M^{me}. Metka IPAVIC

Représentant permanent adjoint

Slovaquie:

M. Alexander MICOVČIN

Représentant permanent adjoint

Finlande:

M^{me}. Krista KIURU

Ministre de l'éducation et des sciences

Suède:

M^{me}. Ulrika STUART HAMILTON

Secrétaire d'État auprès du ministre de la parité

Royaume-Uni:

M. Matthew HANCOCK

Ministre adjoint chargé des compétences et de l'entreprise,
ministère des entreprises, de l'innovation
et des compétences et ministère de l'éducation

Commission:

M^{me}. Androulla VASSILIOU

Membre

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Investir dans les compétences

Le Conseil a adopté des conclusions relatives à **une éducation et une formation efficaces et innovantes pour investir dans les compétences- à l'appui du Semestre européen 2014** (doc. [6285/1/14 REV 1](#)), qui portent principalement sur la nécessité, pour les systèmes d'éducation et de formation de toute l'UE, d'améliorer leurs performances en matière de compétences pour faire en sorte que les jeunes et les adultes moins qualifiés puissent acquérir des compétences et des qualifications utiles sur le marché du travail actuel.

Les conclusions préconisent en particulier une approche plus innovante en matière d'éducation et de formation, et notamment l'intégration de formes numériques d'apprentissage dans l'enseignement traditionnel et exhortent les États membres à exploiter pleinement la nouvelle génération d'instruments financiers, en particulier le programme Erasmus+ et les fonds structurels et d'investissement européens.

Les conclusions constituent en outre une première réponse aux messages dans le domaine de l'éducation énoncés dans l'examen annuel de la croissance pour 2014 (doc. [15803/13+ ADD 1](#)) ainsi qu'aux résultats de deux enquêtes réalisées récemment par l'OCDE, PISA (*programme international pour le suivi des acquis des élèves*) et PEICA (*programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes*). Elles répondent également aux messages énoncés dans la récente déclaration du Conseil sur l'Alliance européenne pour l'apprentissage (doc. [14986/13](#)) et dans la recommandation du Conseil sur l'établissement d'une garantie pour la jeunesse¹.

La Commission a rappelé que sa communication intitulée "Ouvrir l'éducation" (doc. [14116/13](#) + doc. [14116/13 ADD 1](#)) expose une stratégie de modernisation des systèmes d'enseignement et de formation, notamment par l'intégration des nouvelles technologies et des ressources éducatives ouvertes.

La Commission a aussi souligné qu'il est crucial d'investir dans l'éducation et la formation pour réduire les lacunes au niveau des compétences et ainsi contribuer à la lutte contre le chômage. Cette démarche aura des effets à long terme en termes de croissance et d'emplois, mais la Commission s'est toutefois inquiétée de ce que les budgets de l'éducation stagnent, voire même diminuent dans certains États membres.

Elle a en outre invité les États membres à tirer profit des prochains appels d'offres dans le cadre d'Erasmus + en faveur d'expériences stratégiques, qui comprennent notamment des projets dans le domaine de l'évaluation des compétences dans les écoles, des compétences entrepreneuriales, de la formation des adultes moins qualifiés et des activités de volontariat des jeunes.

¹ (JO C 120 du 26.4.2013)

Les États membres ont approuvé de manière globale les principaux messages des conclusions et, notamment, qu'il est urgent d'accélérer la réforme des systèmes d'éducation et de formation et d'étudier les nouvelles formes numériques d'apprentissage. Certains États membres ont également souligné dans ce contexte l'importance de l'ensemble de mesures pour une Europe connectée.

Plusieurs États membres ont rappelé que les enseignants demeurent un élément essentiel de la réussite scolaire et ont souligné l'importance de la formation des enseignants, en soulignant que les outils numériques sont un moyen et non une fin en soi.

La Commission a souligné que l'UE accuse toujours un retard par rapport aux objectifs qu'elle s'est fixés pour 2020 en matière d'éducation et que, même si le problème de l'offre de compétences a été aggravé par la crise financière, la crise n'est pas la cause de l'inadéquation des compétences.

Renforcer l'employabilité

En complément à ces conclusions, les ministres ont tenu un débat d'orientation **sur les compétences et l'employabilité à la lumière des résultats du PEICA et du PISA**, qui ont révélé des résultats médiocres en mathématiques chez les élèves de 15 ans dans l'ensemble de l'UE, tandis que le PEICA a indiqué qu'en Europe, un adulte sur cinq a une faible maîtrise de l'écriture et de la lecture ainsi que du calcul et des aptitudes numériques, mais aussi qu'un adulte sur quatre ne sait pas bien utiliser un ordinateur. Ces constatations sont confirmées par l'analyse des données de l'UE réalisée par la Commission¹.

Les ministres ont en conséquence été invités à décrire certaines des mesures concrètes qui ont été prises ou qu'il est prévu de prendre au niveau national afin de rendre les politiques en matière d'éducation plus réactives face à l'évolution des besoins sur le marché du travail et à indiquer quelle serait la meilleure manière pour l'UE de contribuer à soutenir ces efforts par la coopération au niveau des politiques et les instruments financiers.

En vue de rendre le débat plus ouvert et interactif, la présidence a invité deux intervenants externes qualifiés dans ce domaine: le professeur Frank VANDENBROUCKE, ancien ministre fédéral belge et professeur d'économie à la KUL (Katholieke Universiteit Leuven), et Frank-Jürgen WEISE, chef des services publics allemands de l'emploi.

M. Vandembroucke a attiré l'attention sur les importantes disparités entre les niveaux d'éducation dans l'UE, qui ne sont pas tenables à moyen et à long terme. Il a par ailleurs estimé qu'il n'existe pas de corrélation directe entre les résultats de PISA et les chiffres de l'emploi, mais a indiqué que, s'il faut effectivement s'efforcer de créer une main-d'œuvre "hautement qualifiée" grâce à une participation accrue à l'enseignement tertiaire, il faut aussi veiller à disposer d'une main d'œuvre "bien qualifiée" à l'autre bout du marché.

Tout le monde doit disposer de compétences de base, et aussi de compétences transversales, par exemple dans le domaine numérique et des communications.

M. Vandembroucke a aussi rappelé que les dépenses en matière d'éducation ont été en 2011 plus faibles qu'en 2008 dans plusieurs États membres, tout en admettant que les dépenses ne garantissent pas un meilleur système d'éducation. Il a souligné que nous ne pouvons atteindre les objectifs européens en matière d'éducation sans ressources financières suffisantes mais que l'argent devait être dépensé de manière optimale.

¹ Suivi de l'éducation et de la formation 2013
(http://ec.europa.eu/education/library/publications/monitor13_en.pdf)

Au cours de son intervention, M. Weise a reconnu qu'il est nécessaire de répondre au problème de l'inadéquation des compétences et a appelé à prendre des mesures concrètes pour réduire le décrochage scolaire. Il a également appelé les États membres à faire le meilleur usage possible de la garantie pour la jeunesse.

Il a rappelé que les programmes allemands d'apprentissage ont contribué à des transitions réussies entre l'école et le monde du travail. Il a également souligné qu'il est nécessaire de valoriser le travail manuel et qu'il importe de renforcer les programmes de formation tout au long de la vie et de formation professionnelle. La mobilité des travailleurs devrait également être encouragée, tout comme les compétences sociales.

Les États membres sont convenus de manière générale que l'éducation et la formation ont un rôle stratégique à jouer pour soutenir la relance économique en Europe.

La plupart des États membres ont reconnu l'importance des enquêtes de l'OCDE, étant donné qu'elles ont non seulement indiqué clairement quelles étaient les situations nationales, mais ont aussi permis l'échange de meilleures pratiques en vue de surmonter les problèmes communs. Plusieurs ministres ont souligné qu'il devrait exister une ambition européenne partagée dans le domaine de l'éducation.

Ils sont également convenus qu'il est crucial d'encourager les liens entre les systèmes éducatifs et le monde de l'entreprise, notamment en augmentant les possibilités d'apprentissage de bonne qualité. De nombreux États membres ont souligné qu'il est nécessaire de développer davantage la formation professionnelle et plusieurs d'entre eux ont souligné qu'un changement de mentalités est également requis, étant donné que beaucoup de parents la considèrent encore comme un pis-aller.

Plusieurs ministres ont à nouveau souligné l'importance des enseignants et de l'investissement dans la formation des enseignants et de développer toutes les compétences essentielles, notamment en ce qui concerne la lecture, les mathématiques et les langues, mais aussi les compétences numériques, sociales et créatives.

Les États membres ont insisté sur le fait qu'en période de difficultés économiques, la réforme de l'éducation doit être faite sur mesure et que les dépenses devraient être judicieuses et effectives.

La Commission a rappelé que l'un des objectifs de la stratégie Europe 2020 était que 40 % de la population ait un diplôme de l'enseignement supérieur d'ici 2020 et que 35 % des emplois nécessiteront des compétences élevées à l'avenir, mais que cela ne voulait pas dire que les compétences de base et les compétences transversales devraient être négligées.

M. Vassiliou, membre de la Commission, a aussi invité les États membres à faire le meilleur usage possible de l'alliance pour l'apprentissage et des possibilités offertes par le programme Erasmus +, y compris les alliances sectorielles pour les compétences et les alliances de la connaissance.

Les résultats des débats du Conseil "Éducation" seront communiqués par la présidence au Conseil européen de printemps qui se tiendra les 20 et 21 mars et figureront dans les rapports de synthèse des Conseils sectoriels directement concernés par la stratégie Europe 2020.

DIVERS– ***Harcèlement et violence à l'école***

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la présidence concernant la proposition du Parlement européen visant à instaurer une journée européenne contre le harcèlement et la violence à l'école (doc. [6540/14](#)). La présidence a invité la Commission et les États membres à envisager de soutenir cette initiative.

Même si elle a admis qu'il s'agissait d'un problème très grave, auquel il fallait remédier sans tarder, la Commission a également estimé que d'autres types d'initiatives au niveau national et européen pourraient être plus efficaces.

– ***Conférence intitulée "Keeping Young People in Employment, Education and/or Training"***

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la délégation roumaine sur une conférence intitulée "Keeping Young People in Employment, Education and/or Training", qui aura lieu à Bucarest les 10 et 11 mars 2014 et qui visera à créer des partenariats d'apprentissage efficaces pour le développement des politiques dans ce domaine (doc. [6188/14](#)).

Elle réunira les pouvoirs publics et les organisations internationales concernés, des représentants des universités et des entreprises de l'UE, de l'AELE, des Balkans occidentaux, de la Turquie, de la République de Moldavie et de l'Ukraine, ainsi que des représentants de certains pays membres de l'Union pour la Méditerranée.

– ***Indicateur des compétences linguistiques***

Le Conseil a pris note des inquiétudes exprimées par la délégation autrichienne en ce qui concerne la création éventuelle d'un tel indicateur, non seulement pour des raisons de coûts, mais aussi pour des raisons liées à la méthodologie utilisée pour recueillir des données.

La présidence a rappelé que les travaux sur cette initiative en étaient encore à un stade préliminaire et que la question ferait l'objet d'un examen approfondi avant le Conseil du mois de mai.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

ENVIRONNEMENT

Pompes à chaleur

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption d'une décision de la Commission modifiant la décision 2007/742/CE sur les pompes à chaleur électriques, à gaz ou à absorption à gaz (doc. [5426/14](#)).

Cette décision de la Commission est soumise à la procédure de réglementation avec contrôle. Cela signifie que, le Conseil ayant à présent donné son accord, la Commission peut adopter la décision, à moins que le Parlement européen ne s'y oppose.

Label écologique de l'UE pour les matelas de lit

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption d'une décision de la Commission établissant les critères écologiques pour l'attribution du label écologique de l'Union européenne aux matelas de lit (doc. [5282/14](#), doc. [5282/14 ADD 1](#)).

Cette décision de la Commission est soumise à la procédure de réglementation avec contrôle. Cela signifie que, le Conseil ayant à présent donné son accord, la Commission peut adopter la décision, à moins que le Parlement européen ne s'y oppose.

Label écologique de l'UE pour les produits de papier transformé

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption d'une décision de la Commission établissant les critères écologiques pour l'attribution du label écologique de l'Union européenne aux produits de papier transformé (doc. [5302/14](#), doc. [5302/14 ADD 1](#)).

Cette décision de la Commission est soumise à la procédure de réglementation avec contrôle. Cela signifie que, le Conseil ayant à présent donné son accord, la Commission peut adopter la décision, à moins que le Parlement européen ne s'y oppose.

Label écologique de l'UE pour les dispositifs de chauffage à eau

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption d'une décision de la Commission établissant les critères pour l'attribution du label écologique de l'Union européenne aux dispositifs de chauffage à eau (doc. [5303/14](#), doc. [5303/14 ADD 1](#)).

Cette décision de la Commission est soumise à la procédure de réglementation avec contrôle. Cela signifie que, le Conseil ayant à présent donné son accord, la Commission peut adopter la décision, à moins que le Parlement européen ne s'y oppose.

Label écologique de l'UE pour les peintures et vernis d'intérieur ou d'extérieur

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption d'une décision de la Commission établissant les critères écologiques pour l'attribution du label écologique de l'UE aux peintures et vernis d'intérieur ou d'extérieur (doc. [5362/14](#), doc. [5362/14 ADD 1](#)).

Cette décision de la Commission est soumise à la procédure de réglementation avec contrôle. Cela signifie que, le Conseil ayant à présent donné son accord, la Commission peut adopter la décision, à moins que le Parlement européen ne s'y oppose.

Classification des substances

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption d'une décision de la Commission modifiant les décisions 2011/263/UE, 2011/264/UE, 2011/382/UE, 2011/383/UE, 2012/720/UE et 2012/721/UE afin de tenir compte de l'évolution de la classification des substances (doc. [5493/14](#), doc. [5493/14 ADD 1](#)).

Cette décision de la Commission est soumise à la procédure de réglementation avec contrôle. Cela signifie que, le Conseil ayant à présent donné son accord, la Commission peut adopter la décision, à moins que le Parlement européen ne s'y oppose.

Volumes de quotas d'émission de gaz à effet de serre à mettre aux enchères pour la période 2013-2020

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption d'un règlement de la Commission modifiant le règlement (UE) n° 1031/2010 afin, notamment, de déterminer les volumes de quotas d'émission de gaz à effet de serre à mettre aux enchères pour la période 2013-2020 (doc. [5305/14](#), doc. [5832/14](#)).

Cette mesure permettra à la Commission de reporter la mise aux enchères de 900 millions de quotas à la troisième période d'échanges du système d'échange de quotas d'émission de l'UE (SEQE-UE) afin de faire face à l'excédent de quotas d'émission qui s'est accumulé dans le système, principalement du fait de la crise économique.

Le règlement de la Commission est soumis à la procédure dite de réglementation avec contrôle. Cela signifie que, le Conseil n'ayant pas formulé d'objection et le Parlement ayant décidé de ne pas s'y opposer le 6 février 2014, la Commission peut adopter le règlement.

Le règlement de la Commission fait suite à l'adoption par le Conseil, le 16 décembre 2013, d'une décision du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive SEQE-UE. Voir le communiqué de presse doc. [17845/13](#).

TRANSPORTS

Exigences applicables aux opérations aériennes

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption par la Commission d'un règlement modifiant le règlement (UE) n° 965/2012 de la Commission déterminant les exigences techniques et les procédures administratives applicables aux opérations aériennes en vue d'assurer la sécurité de l'exploitation des aéronefs (doc. [17638/13](#) + doc. [17638/13 ADD1](#)).

Tandis que le règlement (UE) n° 965/2012 (mettant en œuvre les dispositions relatives aux opérations aériennes et à la surveillance prévues par le règlement (CE) n° 216/2008 concernant des règles communes dans le domaine de l'aviation civile) énonce les exigences que doivent respecter les opérateurs réalisant des opérations commerciales de transport aérien au moyen d'avions et d'hélicoptères, le projet de règlement modificatif comporte notamment des règles relatives aux opérations commerciales de transport aérien au moyen de ballons et de planeurs. En outre, il tient compte des spécificités de certaines opérations commerciales réalisées au moyen d'avions et d'hélicoptères au départ et à destination d'un même endroit.

Le projet d'acte juridique est soumis à la procédure de réglementation avec contrôle. Le Conseil ayant à présent donné son accord, la Commission peut adopter l'acte, à moins que le Parlement européen ne s'y oppose.

LÉGISLATION ALIMENTAIRE

Méthodes d'échantillonnage, critères de performance et méthodes analytiques de dépistage

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption d'un règlement de la Commission modifiant le règlement (CE) n° 401/2006 en ce qui concerne les méthodes d'échantillonnage des grands lots, des épices et des compléments alimentaires, les critères de performance pour les toxines T-2 et HT 2 et pour la citrinine ainsi que les méthodes analytiques de dépistage (doc. [6177/14](#)).

Ce règlement de la Commission est soumis à la procédure de réglementation avec contrôle. Cela signifie que, le Conseil ayant donné son accord, la Commission peut à présent adopter le règlement, à moins que le Parlement européen ne s'y oppose.

POLITIQUE COMMERCIALE

Mesures antidumping et antisubventions - Afrique du Sud et Inde

Le Conseil a adopté un règlement instituant un droit antidumping définitif sur les importations de certains dioxydes de manganèse originaires de la République d'Afrique du Sud à l'issue d'un réexamen au titre de l'expiration des mesures effectué en application du règlement (CE) n° 1225/2009 (doc. [6198/14](#)).

Le Conseil a également modifié le règlement d'exécution (UE) n° 461/2013 instituant un droit compensateur définitif sur les importations de certains types de polyéthylène téréphtalate (PET) originaires de l'Inde à l'issue d'un réexamen au titre de l'expiration des mesures effectué conformément au règlement (CE) n° 597/2009 (doc. [6195/14](#)).

NOMINATIONS

Cour des comptes

Le Conseil a nommé M. Klaus-Heiner LEHNE (Allemagne) en tant que membre de la Cour des comptes pour une période de six ans allant du 1^{er} mars 2014 au 29 février 2020 (doc. [5728/14](#)).
